



Féchy, le 12 mai 2010

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 22 juin 2010

Préavis municipal no 5/2010 relatif à l'amendement du budget 2010, compte "forêts"

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans le budget 2010, la Municipalité a provisionné un montant de Fr. 70'000.— sur le compte 320.3146.00 pour la réfection des chemins de la forêt de la Fouly.

Le montant des travaux, de la mise à l'enquête et des contrôles du niveau de la nappe s'élève à Fr. 140'000.— et se décompose comme suit :

• Génie civil	Fr. 130'000.—
• Géomètre	Fr. 5'000.—
• Géotechnicien	Fr. 5'000.—
Total	Fr. 140'000.— =====

Afin que ces travaux figurent dans les comptes de fonctionnement 2010 et soient pris en compte dans les dépenses thématiques pour le calcul des péréquations intercommunales, nous vous proposons d'amender le budget 2010 de Fr. 70'000.—.

Ce montant sera prélevé sur le compte de trésorerie courante.

La Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir amender le budget 2010 et de lui octroyer le montant de Fr.70'000.— pour l'entretien des chemins forestiers.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Francis Liard



la secrétaire

Marguerite Pilloud